AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP24-11-76343261

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY LES AUBRAIS
Téléphone : 86-36-24

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, RUE DE CURAMBOURG
45400 FLEURY LES AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4604-25 C

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

BULLETIN TECHNIQUE N° 119 — 19 NOVEMBRE 1976

GROSSE ALTISE — COLZA

Les conditions climatiques restent favorables à la Grosse Altise et, depuis le début du mois, les populations larvaires sont en augmentation. Actuellement, les larves de la Grosse Altise sont généralement encore petites et une intervention ne sera donc nécessaire que lorsqu'il y aura en moyenne 2 à 3 larves âgées par pied.

Nous rappelons que les larves âgées sont bien visibles à l'oeil nu (5 à 8 mm de longueur), sont faciles à reconnaître (3 paires de pattes et les 2 extrémités noires) et s'observent aisément en fendant longitudinalement les pétioles des feuilles avec l'ongle.

Les larves d'altises ne doivent pas être confondues avec des larves de Diptères (asticots sans pattes) qui sont présentes, parfois en assez grand nombre, dans les pétioles des feuilles âgées de colza dans certaines régions notamment dans les départements du Cher et de l'Indre.

Les infestations étant très variables d'une parcelle à une autre, il est donc indispensable que chaque agriculteur fasse lui-même des sondages dans ses cultures afin de savoir s'il doit ou non intervenir.

Lorsqu'un traitement s'avèrera utile, il sera préférable de choisir un OLEOPARATHION à la dose de 350 grammes de PARATHION par hectare.

Si l'hiver est doux, la surveillance des cultures devra se poursuivre jusqu'à la reprise de la végétation.

OIDIUM DE L'ORGE D'HIVER — CEREALES

Le mois d'Octobre, doux et humide, a favorisé le développement de l'Oïdium qui est actuellement le principal responsable du jaunissement des orges d'hiver et des escourgeons. Comme nous l'avons rappelé dans le Bulletin du 22 Octobre, la rentabilité d'un traitement automnal en végétation n'ayant pas encore été démontrée, toute intervention spécifique est déconseillée.

En l'absence d'un désherbage de pré ou de postlevée et dans le cas d'un développement important de dicotylédones adventices, un traitement à base de DNOC peut avoir une action secondaire non négligeable sur l'Oïdium. Avec ce produit, il est déconseillé de traiter par forte gelée ou par temps pluvieux.

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Dans quelques cas très isolés et particulièrement exposés (semis précoces, proximité d'anciens champs de maïs), des populations importantes de pucerons ont été observées. Trois espèces sont présentes : Macrosiphum avenae, Rhopalosiphum maydis, Rhopalosiphum padi ; ces deux dernières espèces sont difficiles à distinguer. Pour les différencier, Rhopalosiphum maydis possède des antennes, des cornicules (appendices) et une queue noires mais n'a pas, comme Rhopalosiphum padi, une tache rouge-brique sur l'extrémité de l'abdomen.

Les populations de Rhopalosiphum padi atteignent rarement le seuil critique de 3 pucerons par plantule. Dans les très rares cultures où un traitement aphicide se justifierait, il y aurait lieu de se reporter aux indications données dans notre Bulletin du 22 Septembre dernier.

LIMACES — TOUTES CULTURES

Les limaces étant toujours présentes, il y a lieu de continuer à surveiller les cultures et d'intervenir, le cas échéant, en suivant les indications données dans notre bulletin du 23 Septembre dernier.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles
C. de la MESSELIERE B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"
G. BENAS

P58

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

AVERTISSEMENTS AGRICOLES : 19 NOVEMBRE 1976

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

L'abonnement aux Bulletins Techniques de la Station d'Avertissements Agricoles se terminera avec le Bulletin qui paraîtra au mois de Décembre 1976.

Le Ministère de l'Agriculture a fixé comme suit les tarifs applicables pour 1977:

Abonnement ordinaire .... 50 F

Abonnement collectif :

1°) à une même adresse .... 50 F + 30 F par série supplémentaire de bulletins,

2°) à plusieurs adresses .... 50 F + 40 F par adresse supplémentaire,

3°) à plusieurs Stations d'Avertissements. 50 F + 40 F par Station supplémentaire.

La documentation générale (revue "PHYTOMA", tracts, ...) dont peuvent bénéficier les abonnés de la Station, indépendamment du Bulletin Technique et de ses annexes ne fera l'objet pour les abonnés collectifs que d'un seul envoi.

Les versements peuvent être effectués :

Soit par chèque bancaire libellé à l'ordre de :

SOUS-REGIE de la PROTECTION DES VEGETAUX
93, rue de Curambourg
45400 - FLEURY LES AUBRAIS

Soit par virement postal à :

SOUS-REGIE de la PROTECTION DES VEGETAUX
CCP La Source n° 4604-25 C

La Station d'Avertissements Agricoles prie tous les abonnés de bien vouloir :

1°) Effectuer le versement le plus rapidement possible,

2°) Ecrire très lisiblement le nom, le prénom et l'adresse complète (code postal) de la personne qui doit recevoir les bulletins.

CET AVIS NE CONCERNE PAS LES PERSONNES QUI SE SONT ABONNEES DEPUIS LE 1er JUILLET 1976 ET CELLES QUI SONT HABITUELLEMENT ABONNEES PAR UN ORGANISME PROFESSIONNEL OU UN GROUPEMENT LOCAL.

P59